Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 032-213204621-20261008-DCM2026_75-DE

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2026/75

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 1er octobre 2026.

Nombre de membres en exercice : 27 ; Nombre de présents : 21 ; Nombre de votants : 25

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - M. JAFFRES - Mme CAUQUIL - M. CAVALIERE - Mme ESPIÉ - M. BACHELLERIE - Mme CONNEFROY - M. LAVIGNE - Mme ROSINA - Mme FAUCHÉ - M. GUICHARD - Mme COUDERC - M. GEYRES - M. GHION - M. GARROUSSIA - Mme MARIE - Mme GHIO - M. RIVIERE - M. DARCHY

Excusés donnant pouvoir :
M. PAGE à M. GUICHARD
Mme PUJO à M. GHION
Mme GOULU-MARTINAT à Mme CAUQUIL
Mme LALANNE à M. RIVIERE

Excusés absents : Mme CAZES – M. CHAULET

Le conseil municipal a désigné pour secrétaire : M. Florian GARROUSSIA

Objet : Communication du rapport d'activités de la Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-39 relatif à la présentation du rapport annuel d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale ;
Vu le rapport d'activités de la Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac relatif à l'exercice 2025, adressé à la commune ;
Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal ;

Après présentation du rapport d'activités de la Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac pour l'année 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De prendre acte de la communication du rapport d'activités de la Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac pour l'année 2025 ;
- De dire que la délibération sera transmise à la Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac.

Publié le 13/10/2026
Transmis en Préfecture le 13/10/2026

Vic-Fezensac le 12 octobre 2026
Madame le Maire,
Barbara NETO

Pour extrait certifié conforme,

MAIRIE DE VIC-FEZENSAC (Gers)

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr